



Police Municipale

n° 05, rue de la République
06530 Saint Cézaire sur Siagne

Tél. 04 93 40 57 61

pm@saintcezaireursiagne.fr



ARRETE MUNICIPAL

PM : n° 2023-PM-127
Référence : Voirie
Objet : Travaux toiture / Pose d'échafaudage
Date : du lundi 15 mai au vendredi 16 juin 2023

Nous, Christian ZEDET, Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.130-4, R.130-2, R.343-4 à R.343-45 et R.417-10 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.131-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Considérant la demande du vendredi 28 mai 2023 formulée par **MONSIEUR Bernard GALLO**, sis au n°03, Place Général de Gaulle – 06530- Saint Cézaire Sur Siagne, Tél. : 06 20 67 14 37 Mail : bernardgallo@sfr.fr, relative à des travaux de toiture sur une habitation au 06 Avenue de la Siagne.

Considérant que les travaux à réalisés au sis n° 06 avenue de la Siagne, par la **société BODYBAT** -281- Chemin praredon-06460-Saint Vallier de They, nécessitent la pose d'un échafaudage.

ARRETONS

- Article 01 :** La société '**BODYBAT**' est autorisée à installer un échafaudage au droit du n°06 Avenue de la Siagne **du lundi 15 mai au vendredi 16 juin 2023**
- Article 02 :** La société '**BODYBAT**' est autorisée à utiliser le domaine public pour le stationnement de véhicules utilitaires, le chantier sera sécurisé par des barrières.
- Article 03 :** Une signalisation réglementaire des travaux sera mise en place en amont et en aval du Chantier par l'entreprise effectuant les travaux sous le contrôle de la Police municipale.
- Article 04 :** L'échafaudage sera conforme aux normes techniques en vigueur et sera pourvu d'un filet de protection. Les coordonnées de l'entreprise seront affichées de façon visible de la voie publique.
- Article 05 :** Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté.

.../...

Article 06 : Le présent arrêté sera publié et notifié à **'MONSIEUR Bernard GALLO**.

Article 07 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Responsable des services techniques de la ville,
- Madame la Directrice des Services,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
Chacun, chargé en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,
Le mardi 09 mai 2023

Pour le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne,



[Signature]

**Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint Délégué,**